C. F.C.

Nom : Mauxion

Prénoms : Charles Ernest Marie Joseph

Numéro matricule du recrutement : 24

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 23 mars 1890, à Vernantes, canton de Longué, département de Maine-et-Loire, résidant à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire, profession de cultivateur fils de René et de Marandeau Marie Louise, domiciliés à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux ch, sourcils blond foncé, yeux châtain, front moyen, nez busqué, bouche moyenne, menton ovale, visage ovale.

Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1911.

Classé dans la • partie de la liste en 19.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 24 de la liste cantonale de Longué

Incorporé au 32e Régiment d'Infanterie à compter du 16 Octobre 1911. Arrivé au corps ledit jour et immatriculé sous le N° 3118. Soldat de 2e Classe le 16 octobre 1911. Maintenu au corps par application de l'art 33 de la loi du 21 mars 1905, envoyé dans ses foyers le 8 Novbre 1913. Certificat de bonne conduite "Accordé". Rappelé à l'activité le 3 août 1914 (Décret de mobilisation générale du 1er août 1914). Réformé n°2 par la Commission Spéciale de Réforme de Tours du 5 Juin 1915 « Bronchite Bacillaire ». Maintenu Réformé n°2 par la Commission de Réforme de Tours du 13 Septembre 1915 (Loi du 17 août 1915).

Décédé, le 21-6-18 à Vernantes
(Avis de la Mairie du 8-2-1934)

aux Armées

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au contrôle spécial.	NUMÉROS matricule ou au répertoire.
Armée active.	89e Régt d'Infanterie		
Disponibilité et réserve de l'armée active.	Régt d'Infanterie de Montargis	83	06526
Armée territoriale et sa réserve.			

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 15 Juin 1915.

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes	Subdivision de région.	D domicile. R résidence.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve : 1re dans l ..., du ... au ...
2e dans l ..., du ... au ...
Supplémentaire dans l ..., du ... au ...

Armée territoriale : 1re dans l ..., du ... au ...
Supplémentaire dans l ..., du ... au ...

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication : Du ... au ...
Du ... au ...

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Rien au Recrut

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 02/10/2022